

M. Korchinski: Mon propos est de fonder ma question. Comme un montant déterminé sera réservé au paiement des intérêts, le ministre a-t-il l'intention d'annoncer un programme visant à injecter effectivement de l'argent comptant dans l'économie des provinces de l'Ouest en proie à la récession?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Il me faut pratiquement fonder ma réponse en déclarant que certaines des conclusions du député sont erronées si l'on tient compte du fait que les crédits découlant de la loi sur les réserves provisoires de blé seront destinés aux sociétés assurant la manutention des céréales...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit manifestement d'une controverse entre le député et le ministre.

[Plus tard]

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, en réponse à une question que j'ai posée précédemment, le ministre chargé de la Commission du blé a dit que les sociétés d'éleveurs devaient recevoir les paiements. Devons-nous en déduire qu'aux termes du nouveau programme, le stockage ne leur sera plus payé?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, ce que je voulais faire ressortir, bien entendu, c'est que les sommes en question n'étaient pas parvenues jusqu'aux cultivateurs. Suivant ce programme, il y aura en fait beaucoup moins de céréales stockées, ce qui entraînera moins de dépenses. D'autre part, les 100 millions de dollars destinés aux cultivateurs leur parviendront réellement.

* * *

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE PROPOSÉE DES TAUX D'ASSURANCE-AUTOMOBILE—PREUVE DE CONNIVENCE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Devant la déclaration faite par le président de l'Association canadienne des assureurs voulant qu'il y ait une forte augmentation des taux d'assurance-automobile en 1971, ainsi que la documentation qu'envoie le Bureau canadien de l'assurance pour dire aux Canadiens qu'ils doivent s'attendre à des augmentations en flèche de l'assurance-automobile, le ministre peut-il nous dire si son ministère, ou l'un de ses services, examine la question pour établir si une hausse en 1971 serait parfaitement justifiée?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): La Direction des enquêtes sur les coalitions examine de temps à autre l'industrie des assurances pour voir s'il y a eu contravention à la loi, mais, comme le député le sait, la loi ne s'occupe pas de savoir si les augmentations des prix sont justifiées ou non.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): La Direction des pratiques restrictives du commerce et la Commission des prix et des revenus ont-elles examiné ces taux d'as-

surance pour déterminer s'il y a eu quelque forme de collusion entre les différentes compagnies, et font-elles enquête pour établir pourquoi les taux en vigueur en Saskatchewan sont notablement inférieurs à ceux exigés dans les autres provinces? Est-ce à la suite d'une décision arbitraire ou en raison d'une différence de frais? Si une telle enquête a bien eu lieu, le ministre est-il prêt à veiller à ce qu'il en soit fait rapport à la Chambre?

L'hon. M. Basford: Cette question a été débattue en long et en large, y compris en Saskatchewan, monsieur l'Orateur. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions, que le député connaît sans doute fort bien, traite de ce problème des conspirations et des collusions en matière de prix. Si cela est prouvé, c'est un cas de violation de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'avais soulevé cette question l'an dernier et le ministre s'était engagé à veiller à ce que la direction des enquêtes relatives aux coalitions examine ce problème. A-t-on fait rapport au ministre et des cas de collusion ont-ils été mis au jour?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, tout comme mes prédécesseurs, j'ai l'habitude de ne pas révéler le résultat des enquêtes, si ce n'est pour engager des poursuites ou pour insérer ces résultats dans le rapport annuel du directeur.

Monsieur l'Orateur, je crois que le député de Peace River a une question supplémentaire.

M. G. W. Baldwin (Peace River): En effet, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations si nous devons déduire de ses réponses que le rôle de la Commission des prix et des revenus sera limité à la surveillance?

* * *

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre des Transports, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Relativement à la déclaration faite hier à Lachute par le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, est-il exact que 2,000 nouveaux emplois seulement seront créés à la suite de l'ouverture du nouvel aéroport international de Sainte-Scholastique plutôt que 5,000, comme l'avait déjà annoncé le gouvernement?

M. l'Orateur: L'honorable député de Portneuf reconnaîtra que la question, telle que posée, n'est pas recevable. Il demande au gouvernement de confirmer ou d'infirmer une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre et, dans ces termes, la question n'est pas recevable.

[L'Orateur]